

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°81-2021-422

PUBLIÉ LE 15 NOVEMBRE 2021

# Sommaire

## **Direction Départementale des Finances Publiques / Service Stratégie-Contrôle de Gestion**

81-2021-11-08-00006 - Spécial: décision de délégations de signature pour le pôle animation Réseau et Expertise de la direction départementale des Finances publiques du Tarn (3 pages)

Page 3

81-2021-11-08-00005 - Spécial: décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources (2 pages)

Page 7

Direction Départementale des Finances  
Publiques

81-2021-11-08-00006

Spécial: décision de délégations de signature  
pour le pôle animation Réseau et Expertise de la  
direction départementale des Finances  
publiques du Tarn

ANNEXE D-E

## Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle animation du réseau et expertise

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Tarn ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale du Tarn ;

Vu le décret du 18 février 2020 portant nomination de **M. Yves JULIEN**, Administrateur Général des Finances publiques en qualité de directeur départemental des Finances publiques du Tarn ;

**Décide :**

### **Article 1 : Délégation spéciale de signature**

- pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service et relevant de la gestion courante,
- avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature,
- l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative,

- est donnée à :

#### **1. Pour la division des missions fiscalité personnelle et foncière :**

**Mme Caroline SEQUELA**, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la division ;

**Mme Aline ASSIE-CUCULIERE**, inspectrice des Finances publiques, chef du service ;

**M. Dominique GAY**, contrôleur des Finances publiques ;

## **2. Pour la division des professionnels, du recouvrement et des affaires économiques**

**Mme Sylvie RYCKEBUSCH-VAZQUEZ**, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la division ;

### **Service recouvrement**

**Mme Rose-Marie CANAC**, inspectrice des Finances publiques;

**M. Philippe TERRANCLE**, inspecteur des Finances publiques;

### **Service fiscalité professionnelle et affaires économiques**

**Mme BARTHELEMY Chantal**, inspectrice des Finances publiques ;

**M. Alain RICOUS**, inspecteur des Finances publiques;

## **3. Pour la division contrôle fiscal et affaires juridiques**

**M. Richard MAZARS**, inspecteur principal des Finances publiques, responsable de la division ;

### **Service affaires juridiques**

**Mme Carine BARRES**, inspectrice des Finances publiques ;

**Mme Edwina EHRHARD**, inspectrice des Finances publiques ;

### **Service contrôle fiscal**

**Mme Véronique MARAVAL**, inspectrice des Finances publiques ;

**M. François ROQUES**, contrôleur principal des Finances publiques ;

## **4. Pour la division du secteur public local:**

### **Service CEPL et cellule dématérialisation et monétique**

**Mme Florence LESTRADE** , inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la division;

**Mme Karine SOUM**, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe ;

**Mme Virginie INNOCENTI**, inspectrice des Finances publiques, chargée de mission ;

**M. Hervé ROLANDEZ**, inspecteur des Finances publiques, chargé de mission ;

**M. Sébastien BEUTIN**, inspecteur des Finances publiques, chargé de mission ;

**M. Gérald BARRES**, inspecteur des Finances publiques, chargé de mission ;

**M. Rémi CHAZE**, inspecteur des Finances publiques, chargé de mission ;

En cas d'absence de **Mme Karine SOUM et Virginie INNOCENTI** et de **MM. Hervé ROLANDEZ, Sébastien BEUTIN, Gérald BARRES, Rémi CHAZE** inspecteurs des Finances publiques, **M. Jean MASSIEU**, agent d'administration des Finances publiques, reçoit les mêmes pouvoirs sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

### **Service Fiscalité Directe Locale**

**Mme Marie-France MEYER**, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable du service;

**Mme Isabelle MOROSI**, inspectrice des Finances publiques;

En cas d'absence de **Mme Isabelle MOROSI** , inspectrice des Finances publiques, **Mme Corinne BARTHE**, contrôleur des Finances publiques, reçoit les mêmes pouvoirs sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

## 5. Pour la division des opérations de l'État

**Mme Sylvie PELISSIER**, inspectrice divisionnaire hors classe des Finances publiques, responsable de la division ;

### Service comptabilité

**M. Christophe COUTAL**, inspecteur des Finances publiques, chef de service :

En cas d'absence de **M. Christophe COUTAL**, **Mme Géraldine BEZIAT**, contrôleurs principaux des Finances publiques, **M Sébastien SALIES**, contrôleur des Finances publiques, **Mme Séverine DECHAMP** et **M. Bruno LEGEDZA**, agents d'administration principaux des Finances publiques reçoivent les mêmes pouvoirs sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

### Pôle fiscalité de l'aménagement

Délégation spéciale est donnée à **M. Grégory TRINQUART**, inspecteur des Finances publiques, chef de service pour signer tous les actes relevant de la gestion courante du service et plus particulièrement, les accords de délais de moins de deux ans portant sur les créances de moins de 10 000 €, ainsi que les actes de poursuites dans la limite de 10 000 €;

Délégation spéciale est donnée à

- **Mmes Carole BLAQUIER, Laëticia DABROWSKY, Fabienne MATHIEU** et **MM. Jean-François MAUREL, Antoine ROSA**, contrôleurs principaux des Finances publiques,

- **Mme Francine DANIEL, Mme Danielle FERELLOC** et **MM. Sébastien GARD, Jérôme FERRERO**, contrôleurs des Finances publiques,

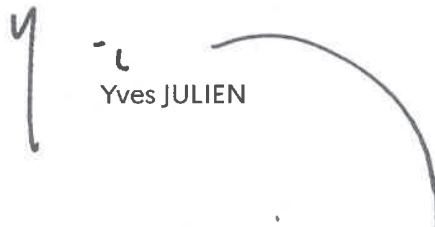
- **Mmes Dominique LARROQUE, Agnès ROSIQUE** et **MM. Claude BRISSEBRAT, Lionel TORCHIA**, agents d'administration principaux,

pour signer tous les actes relevant de la gestion courante du service et plus particulièrement, les accords de délais de moins de deux ans portant sur les créances de moins de 6 000 €, ainsi que les actes de poursuites dans la limite de 6 000 €

**Article 2** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Albi, le 8 novembre 2021

L'Administrateur Général des Finances Publiques,  
Directeur Départemental des Finances Publiques du Tarn,

  
Yves JULIEN

Direction Départementale des Finances  
Publiques

81-2021-11-08-00005

Spécial: décision de délégations spéciales de  
signature pour le pôle pilotage et ressources



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

ANNEXE C

### **Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources**

L'Administrateur Général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques du Tarn ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale du Tarn ;

Vu le décret du 18 février 2020 portant nomination de **M. Yves JULIEN**, Administrateur Général des Finances publiques en qualité de directeur départemental des Finances publiques du Tarn;

**Décide :**

**Article 1 :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

#### **1. Pour la Division budget, moyens et performance :**

**M. Serge REVELLO**, inspecteur principal des Finances publiques, responsable de la division, reçoit délégation spéciale pour signer tous les actes relevant de la gestion courante de la division.

##### **Service budget logistique**

**M. Matthieu PETIT**, inspecteur des Finances publiques, reçoit délégation spéciale pour signer tous les actes relevant de la gestion courante du service à l'exclusion des contrats et marchés.

**Mme Evelyne SANDRONE**, inspectrice des Finances publiques, reçoit délégation spéciale pour signer tous les actes relevant de la gestion courante du service à l'exclusion des contrats et marchés.



En cas d'absence de **M. Matthieu PETIT** et **Mme Evelyne SANDRONE**, **M. Georges GRAL**, contrôleur principal des Finances publiques, **M. Arnaud CHARMOIS**, agent d'administration des Finances publiques reçoivent les mêmes pouvoirs sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

#### Service travaux immobiliers

**M. Matthieu PETIT**, inspecteur des Finances publiques, chargé de mission, reçoit délégation spéciale pour signer tous les actes courants lui permettant d'assurer le suivi des travaux immobiliers.

En cas d'absence de **M. Matthieu PETIT**, **M. Serge CHAUMOITRE**, contrôleur principal des Finances publiques, reçoit les mêmes pouvoirs sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

#### Service stratégie, contrôle de gestion, qualité de service

**Mme Hélène REVERDY**, inspectrice des Finances publiques, chargée de mission, reçoit délégation spéciale pour signer tous les actes relevant de la gestion courante du service.

**M. Jonathan AGRAMUNT**, inspecteur des Finances publiques, chargée de mission, reçoit délégation spéciale pour signer tous les actes relevant de la gestion courante du service.

## 2. Pour la Division ressources humaines, formation professionnelle

**Mme Marie-Pierre ARENES**, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division, reçoit délégation spéciale pour signer tous les actes relevant de la gestion courante de la division.

#### Service ressources humaines

En cas d'absence de **Mme Marie-Pierre ARENES**, **Mmes Martine GOULESQUE** et **Marie-José FROUMENTY** contrôleurs principaux des Finances publiques, **Mme Béatrice CAPLIEZ** et **M. Alexandre POLIMENI**, contrôleur des finances publiques et **Mme Sylvie BORDREZ**, agente d'administration des Finances publiques, reçoivent les mêmes pouvoirs sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

#### Service formation professionnelle

**M. Laurent SAUSSOL**, inspecteur des Finances Publiques, et **Mme Ghislaine GARRIC**, contrôleur principal des Finances publiques reçoivent délégation spéciale pour signer tous les actes relevant de la gestion courante de leur service.

**Article 2** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Albi, le 8 novembre 2021

L'Administrateur Général des Finances Publiques,  
Directeur départemental des Finances Publiques du Tarn,

  
Yves JULIEN